



Thinking Africa

L'UNION AFRICAINE ET L'INTÉGRATION DE LA JEUNESSE AUX PROBLÉMATIQUES DE PAIX ET SÉCURITÉ

ENTRE RHÉTORIQUE ET ACTION

LADISLAS NZE BEKALE

Diplômé de l'ENA (France) et docteur en histoire militaire et études de défense de l'Université de Montpellier-III, membre du Réseau consultatif de l'ONU pour la réforme du secteur de la sécurité et du Comité de recherche sur les relations mondiales-locales de l'Association Internationale des Sciences Politiques. Il est aussi enseignant vacataire au département d'histoire de l'Université Omar Bongo (Gabon) et Chef d'unité à la Commission de l'Union Africaine, chercheur au Centre d'analyse et prospective sur les Afriques (Université du Québec à Montréal), et chercheur associé au GRESHS (École Normale Supérieure-Gabon). Il fut fonctionnaire chargé des rapports au Centre conjoint des opérations de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Centrafrique (MINUSCA). Auteur de trois ouvrages et de plusieurs articles scientifiques.



*A la jeunesse africaine qui chaque année façonne,
un peu plus ce contient à son image, malgré la
résistance des sédiments œuvrant aux antipodes
de ces mutations et celle du monde d'aujourd'hui.*

RÉSUMÉ

Cette note essaie de mettre en évidence le discours et les arrangements institutionnels de l'Union Africaine (UA) afin d'offrir à la jeunesse africaine un espace de participation et d'action dans les domaines de la paix et la sécurité. En effet aux niveaux continental, des Communautés économiques régionales (CER) et des Etats, des mécanismes exclusivement dédiés à la jeunesse africaine ont été institués pour permettre une interaction constructive entre les organes de l'UA et de la jeunesse. En revanche, une contradiction entre le rôle des Etats membres et la responsabilisation de la jeunesse sur ces questions, ainsi apparaissent une série d'actions spontanée de la jeunesse dans différents contextes lorsque la paix et la sécurité sont compromises.

CONTEXTE

La présente s'avère opportune, compte tenu des soulèvements populaires actuellement observés à travers le continent. En effet, ces contestations menées par la jeunesse africaine résultent probablement d'une série d'incompréhensions entre les gouvernants africains et la jeunesse du continent. Aussi, la jeunesse africaine est particulièrement critique envers les institutions régionales et continentales, elle estime qu'elles sont insuffisamment à l'écoute des populations et particulièrement de la jeunesse. Face à ce qui surgit comme un dialogue de sourd, cette se propose d'établir les moyens d'interaction entre l'UA et la jeunesse en matière de paix et sécurité.

IDÉES MAJEURES

Le discours de l'Union Africaine sur le rôle et la participation de la jeunesse à la paix et la sécurité,

L'effectivité de l'institutionnalisation de la jeunesse en matière de paix et de sécurité à l'Union Africaine

La contradiction entre les responsabilités des Etats et l'engagement de la jeunesse à la paix et la sécurité.

PROBLÉMATIQUE

La problématique de cette note est orientée par la volonté d'interroger les procédés et les cadres institutionnels de collaboration entre l'Union Africaine et la jeunesse africaine sur les questions et les activités relatives à la paix et à la sécurité.

MOTS CLÉS

Jeunesse, Participation, Paix et Sécurité, Union Africaine.

ABSTRACT

This paper attempts to highlight the discourse and institutional arrangements of the African Union (AU) in order to provide African youth with a space for participation and action in the areas of peace and security. Indeed, at the continental, Regional Economic Communities (RECs) and State levels, mechanisms exclusively dedicated to African youth have been established to enable constructive interaction between AU and youth organs. On the other hand, a contradiction between the role of Member States and the empowerment of youth on these issues, thus appear a series of spontaneous actions of youth in different contexts when peace and security are compromised.

KEYWORDS

Youth, Participation, Peace and Security, African Union.

INTRODUCTION

Comme le démontrent les rares exceptions à cette règle et les travaux de politique comparée, d'aires culturelles et d'anthropologie politique, seules des analyses combinant lectures "par le haut" et "par le bas", fondées sur une association entre les questionnements et les méthodes de science politique et d'anthropologie, sont en mesure de fournir une lecture nuancée et globale du rôle des conceptions collectives dans les interventions de paix¹. En appelant à une réalisation inclusive de l'Agenda 2063, l'Union Africaine envisage une participation de toutes les composantes de la population africaine², y compris la jeunesse qui est naturellement interpellée pour une implication à la réalisation d'une Afrique prospère et en paix. La *politique africaine de développement*³ (l'Agenda 2063), incite à une Afrique dirigée par ses propres citoyens et la démocratie participative est une opportunité pour l'Union Africaine de faire participer les citoyens à la transformation de l'Afrique⁴. La popularisation de l'Agenda 2063 devra faire en sorte que les citoyens donnent leur avis sur les politiques⁵, tout en y prenant une part active à leur mise en œuvre. Sa réalisation « *insiste sur la nécessité d'une approche participative pour la réalisation de l'Afrique que nous voulons. Une telle démarche exige que les citoyens, le secteur privé et la société civile soient totalement engagés dans ce processus* »⁶. La participation des populations africaines dans la mise en œuvre de l'Agenda est possible au moins de deux manières, d'abord à travers les mécanismes de participation⁷ populaire et des initiatives implicatives. En effet, la contribution de la jeunesse africaine à l'Agenda 2063 s'inscrit dans cette perspective, tout en considérant la dualité de son rôle au niveau national et au sein des instances africaines. « *La perspective d'une*

1 Autesserre Séverine, « Construire la paix : Conceptions collectives de son établissement, de son maintien et de sa consolidation », *Critique internationale*, vol.2, n°51, 2011, p155.

2 Nze Bekale Ladislas, Décentralisation territoriale et localisation de l'Agenda 2063 : Les composantes locales d'une transformation structurelle et participative de l'Afrique, in *Revue du GRESSO*, n°4-2019, Université des Sciences de l'organisation, p215.

3 Nze Bekale Ladislas, « La décentralisation de l'Agenda 2063 ou la localisation du cadre de transformation de l'Union africaine : Une mise en perspective », in *Vigie Afriques*, n°4, vol. 2, 2019, p1.

4 Nze Bekale Ladislas, *Op. Cit.* p242

5 *Idem*

6 *Ibid.*p243

7 Nze Bekale Ladislas, *Op. Cit.* p8.

popularisation de l'Agenda 2063 nécessite des politiques appropriées pour rapprocher la politique africaine de développement des populations »⁸, particulièrement des mesures destinées spécifiquement aux jeunes et aux femmes. Cette contribution étant dédiée à la jeunesse et son implication à la paix et la sécurité, notamment les possibilités offertes à cette jeunesse pour sa participation aux actions de paix et sécurité au niveau continental. Pour se prononcer sur l'effectivité de cette implication au niveau africain, la problématique de cette contribution est d'établir les modalités d'intégration de cette jeunesse, à l'échelle de l'Union Africaine, aux activités de paix et sécurité. Pour ce faire, il est loisible d'examiner successivement la rhétorique institutionnelle, de l'Union Africaine, sur la jeunesse, la paix et la sécurité (I). Tout en mettant en évidence les résolutions et les actions de l'organisation panafricaine (II) pour l'implication de la jeunesse dans ces domaines respectifs. En revanche, au niveau national et sur le terrain de l'action pour la paix, transparaît une contraction entre la timidité de l'action des Etats membres et le rôle et l'engagement (III) de la jeunesse.

I. LA RHÉTORIQUE INSTITUTIONNELLE, SUR L'INTÉGRATION DE LA JEUNESSE À LA PAIX ET LA SÉCURITÉ, DE L'UNION AFRICAINE

La politique de défense et de sécurité conduite par l'Union Africaine est portée par des instruments juridiques qui créent et définissent les contours, les responsabilités ainsi que le mode d'action de l'organisation et des acteurs régionaux engagés dans le système de sécurité collective de l'UA⁹. La mise en œuvre de cette politique est le fait de l'organe créé par le protocole relatif au CPS [Conseil de Paix et Sécurité]. Cet organe est le noyau dur de la politique de défense et de sécurité africaine¹⁰. Aussi, les Communautés économiques régionales (CER) participent particulièrement à la mise en œuvre de cette politique, en fonction des responsabilités déterminées par les différents textes relatifs à la paix et la sécurité¹¹. Par déduction, ces composantes sont indispensables à la théorisation et à la mise en œuvre, pour le CPS (A), et pour la CER (B) de la vision de l'UA pour la contribution de la jeunesse à la paix et à la sécurité.

A. LE DISCOURS DU CONSEIL DE PAIX ET SÉCURITÉ DE L'UA SUR LA JEUNESSE, LA PAIX ET LA SÉCURITÉ

La lecture et l'analyse du fonctionnement de l'UA démontrent que plusieurs organes œuvrent à la construction de la paix, en particulier dans la gestion des conflits. On remarque certes les pouvoirs conséquents du CPS¹², dans la conduite de la politique et de défense et de sécurité de l'UA ainsi que toutes les actions et initiatives subséquentes.

8 *Idem*

9 Nze Bekale Ladislas « Les principes et les instruments de la politique de défense et de sécurité de l'Union Africaine », in *Annuaire Français des Relations internationales (AFRI)*, vol. XX, 2019, p581.

10 *Idem* p574.

11 *Ibid.*

12 Nze Bekale Ladislas, *Op. Cit.* p583.

« Le Protocole du CPS de l'UA en vertu de l'article 3 (a) définit en tant que ambition essentielle, la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité afin de garantir la protection et la préservation de la vie et des biens, le bien être des peuples africains et de leur environnement, ainsi que la création de conditions propices au développement durable »¹³. Pour ce faire le CPS a rappelé à plusieurs occasions « la nécessité de mettre en place des cadres politiques, juridiques et psychosociaux appropriés pour faciliter et soutenir durablement la réinsertion des jeunes désengagés de groupes armés ou extrémistes »¹⁴. En soulignant l'essentialité d'instituer des mécanismes, cadres appropriés pour la promotion de la culture de la paix, de la tolérance, avec une implication inconditionnelle de la jeunesse. Ce fut aussi une opportunité pour l'organe garant de la sécurité de l'UA de convoquer « la première session publique sur les Jeunes, la paix et la sécurité, au cours de laquelle il a appelé les États membres à élaborer des Plans d'action nationaux et à éliminer tous les obstacles structurels à la participation des jeunes à la paix et à la sécurité »¹⁵. Au regard de la faible mise en œuvre des politiques de l'UA au niveau national par les Etats membres, le CPS s'est voulu pédagogue en interpellant la Commission, en tant que Secrétariat de l'Union, afin qu'elle entreprenne un travail holistique soutenu par des données pratiques et empiriques sur « le rôle des jeunes dans la promotion de la paix et de la sécurité en Afrique et de soumettre les Conclusions de l'étude au Conseil pour examen et action, le cas échéant »¹⁶. La réalisation de cette prospection constitue un moyen de consolidation de la connaissance et de la compréhension de la réalité sur les contributions multiples et multiformes de la jeunesse à la paix et à la sécurité en Afrique. L'Agenda 2063, autrement qualifié de *politique africaine de développement*¹⁷, son aspiration 6 projette « une Afrique dont le développement est axé sur les personnes, en s'appuyant sur le potentiel des Africains, en particulier ses femmes et ses jeunes, et en prenant soin des enfants ». Autant que l'aspiration 4 excitant « une Afrique pacifique et sécurisée fondée sur des mécanismes fonctionnels pour la prévention et le règlement pacifiques des conflits, et le développement d'une culture de paix et de tolérance chez les enfants et les jeunes africains par l'éducation à la paix ». Un contenant d'engagements explicites à la participation active des jeunes Africains à la prise de décision dans tous les aspects (y compris la paix et la sécurité)¹⁸. Sans se limiter à la particularité des décisions sur la jeunesse et son implication à la paix et la sécurité, en tant qu'acteur de l'intégration africaine, la jeunesse ne saurait être mise en retrait ou à l'écart des politiques de l'UA, au risque que l'organisation n'adopte des instruments non inclusifs. Pour passer de l'annonce à la réalisation des politiques, le CPS comme un rituel à réclamer des États membres, qu'ils mettent en œuvre de toute urgence les mesures idoines pour l'élimination des « obstacles structurels à une participation effective des

13 Union Africaine, Cadre continental pour les jeunes, la Paix et la Sécurité, Addis Abéba, 2020, p5.

14 Union Africaine, Communiqué 807 du Conseil de paix et sécurité, Addis Abéba, le 8 novembre, 2018, p2.

15 Union Africaine, *Op. Cit.* p5.

16 *Idem* p6

17 Nze Bekale Ladislas, « La réforme de l'Union africaine : Vers une sophistication de la transformation de l'organisation panafricaine ? », *Note de recherche n° 61, Institut de Recherches et d'Etudes sur la Paix*, février 2021, p5.

18 Union Africaine, *Op. Cit.*

jeunes, à mobiliser les ressources nécessaires et à élaborer des plans d'action nationaux à long terme pour l'implication et la participation effectives des jeunes à la promotion de la paix et de la sécurité »¹⁹. Les principes déclarés régissant l'UA étayent également ses engagements envers la jeunesse, la paix et la sécurité²⁰. Dans cette perspective de renforcement de l'introduction de la thématique de la jeunesse dans le domaine de la paix et la sécurité, le CPS a organisé une session spécifiquement dédiée à la question de la « *Jeunesse, Paix et Sécurité : Faire avancer les rôles et les capacités des jeunes pour Faire taire les armes en Afrique* », à Addis Abéba (Ethiopie) en novembre 2020. La rencontre a servi de cadre de remémoration de l'article 17 b de la Charte africaine de la jeunesse disposant que les Etats membres, les CER et l'UA mettent « *en place des mécanismes pour développer chez les jeunes une culture de Paix et de tolérance qui les décourage à participer aux actes de violence, de terrorisme, de xénophobie, de discrimination basée sur le genre et la race, d'invasion étrangère et au trafic d'armes et de drogues* ». In fine la rhétorique du CPS paraît récurrente s'agissant du rappel constant aux Etats membres leurs promesses relatives à la mise en œuvre des recommandations et décisions sur la participation de la jeunesse à la paix et la sécurité.

B. LES CER ET LA RESPONSABILISATION DE LA JEUNESSE À LA PAIX ET LA SÉCURITÉ

L'organisation et le fonctionnement de l'organisation panafricaine sont fondamentalement gouvernés par le principe de subsidiarité. Pour ce faire, « *l'UA a recours aux Communautés économiques régionales, elles participent pleinement à la mise en œuvre de ses politiques, en fonction des responsabilités déterminées non seulement par le protocole relatif au CPS mais aussi par des instruments juridiques complémentaires* »²¹. Les questions de l'approche transversale, de l'approche globale de la politique de jeunesse, de l'approche territorialisée, de la rupture avec l'empilement de dispositifs²² sont des problématiques connues aux différents niveaux²³ de gouvernance de l'UA. Ainsi, la CER en tant que démembrement de l'UA est représentative d'un espace de mise en œuvre des politiques de l'organisation panafricaine et, par renchérissement, celle inhérente à la jeunesse notamment son implication à la paix et la sécurité. Il est donc impératif d'envisager « *de mettre à la disposition de cette génération de jeunes les moyens devant lui permettre de créer notre avenir à tous* »²⁴. La principale approche stratégique inclut le soutien aux CER et aux États membres pour adapter et intégrer, dans les législations nationales, les accords et les protocoles continentaux avec une approche de la jeunesse dans l'élaboration, la mise en œuvre, l'examen et le suivi des plans

19 Union Africaine, *Op. Cit.* p2.

20 Union Africaine, *Op. Cit.*

21 Nze Bekale Ladislas, « La Régionalisation de la Politique de Défense et de Sécurité de l'Union Africaine à l'Épreuve de l'Impuissance de La Communauté Economique des Etats de L'Afrique Centrale (CEEAC) ? » in *International Journals of Sciences and High Technologies*, vol. 19 No. 2 March 2020, p164.

22 Bouthoumiu Frédéric, « Décloisonner les politiques publiques locales en faveur des jeunes », in *Revue Informations sociales*, vol.4, n°195, p91.

23 Les politiques de l'UA sont mises en œuvre au moins à trois niveaux : continental (Union), régional (Communauté Economique Régional) et national (États membres) (Nze Bekale Ladislas, 2021, p2).

24 Union Africaine, plan d'action de la Décennie africaine de la jeunesse 2009-2018. Accélérer l'autonomisation des jeunes en vue du développement durable, 2011, p2.

nationaux de développement des jeunes²⁵. Les instruments ne renvoient pas seulement à des modalités préférentielles de gestion des problèmes publics. Les instruments sont eux-mêmes et pour eux-mêmes des enjeux majeurs de l'action. Et la prise en charge d'un « problème » permet alors, en premier lieu, de valider et de consolider l'instrument, qui est lui-même, bien sûr, une répartition du pouvoir²⁶. Les CER ont adopté plusieurs instruments normatifs, y compris des chartes, des protocoles, des déclarations, des politiques et des programmes qui répondent aux besoins des jeunes dans leur ensemble et en relation avec la paix et la sécurité²⁷. Afin de renforcer la synergie des acteurs institutionnels, il a été institué « *un groupe de travail sur la Jeunesse, Paix et Sécurité comprenant les Départements compétents de la Commission et les CER/MR, qui facilite la mise en œuvre sans heurts des programmes de l'UA sur la Jeunesse, Paix et Sécurité* »²⁸. Les CER/MR de toute l'Afrique ont ainsi lancé une série de politiques et de programmes sur le développement des jeunes ou ont intégré les questions de jeunesse dans leurs programmes de paix et de sécurité. La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a inclus l'autonomisation des jeunes parmi les domaines prioritaires de son Cadre de prévention des conflits²⁹. Ils reposent en effet sur des grilles de lectures différentes qu'il est utile de distinguer. La volonté des acteurs de développer des démarches de partenariat et d'implication des jeunes dans l'action publique se heurte souvent à la difficulté d'identifier ce que chacun exprime lorsqu'il mobilise en pratique cette notion³⁰. Le Secrétariat général de l'Union du Maghreb arabe (UMA) a développé une stratégie régionale pour l'engagement, la participation et le plaidoyer afin d'amplifier les voix des jeunes pour la promotion de la paix, de la sécurité et du développement durable³¹. La Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) a élaboré un programme régional pour renforcer les capacités des jeunes dans la gestion des associations, la prévention des crises et des conflits et la contribution des jeunes à l'alerte rapide pour la paix et la sécurité en Afrique centrale³². On peut ainsi percevoir l'impact « *des activités entreprises par la Commission de l'UA, en collaboration avec les CER/MR, depuis le lancement de la campagne, notamment les consultations régionales, les dialogues intergénérationnels, le renforcement des capacités, le défi de l'innovation, ainsi que la production d'une chanson sur le thème «Faire taire les armes», dirigée par des jeunes* ». Il a été réaffirmé que, la jeunesse africaine joue un rôle aux niveaux national, régional et continental, en contribuant à la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité, ainsi qu'au développement en Afrique, dans le cadre de la mise en œuvre de la Feuille de route principale de l'UA sur les Mesures pratiques pour Faire

25 *Idem* p16

26 Yves Buchet de Neuilly, cite par Andy Smith « L'analyse des politiques publiques », T. Balzacq et F.

27 Union Africaine, *Op. Cit.*

28 Union Africaine, *Op. Cit.* p3.

29 Union Africaine, *Op. Cit.* p10.

30 Parisse Jordan, « Les politiques de jeunesse : Significations et enjeux d'une notion multiforme »,

31 *Idem*

32 *Ibid.*

taire les armes en Afrique³³. Les principes de subsidiarité et de complémentarité entre les différents acteurs de l'UA sont la preuve d'une continuité, du niveau continental, du moins l'impulsion d'une vision sur jeunesse, paix et sécurité par le CPS, à la CER dont les pouvoirs sont aussi la transposition des politiques africaines à son niveau. Précisément la mise en œuvre d'un cadre politique et institutionnel adéquats à la participation de la jeunesse à la paix et à la sécurité.

II. LA TANGIBILITÉ DE L'INCORPORATION INSTITUTIONNELLE DE LA JEUNESSE À L'ACTION DE PAIX ET DE SÉCURITÉ

L'importance de la jeunesse comme acteur des changements et de la gouvernance, de la paix en Afrique, se sont imposés aux leaders africains qui ont décidé d'intégrer la jeunesse dans les mécanismes de paix et sécurité de l'Union Africaine. La Commission de l'UA (A) s'attèle depuis quelques années, à permettre la participation de la jeunesse en instituant des mécanismes (B) totalement dirigés par les jeunes.

A. LA COMMISSION ET L'OPÉRATIONNALITÉ DE L'ENGAGEMENT DE LA JEUNESSE AUX AFFAIRES DE PAIX ET SÉCURITÉ

L'action publique se réfugie sur la formulation de l'acquisition de l'autonomie sans s'appuyer réellement sur des programmes politiques qui définissent de véritables mesures destinées aux jeunes³⁴. En d'autres termes, les politiques et les institutions destinées aux jeunes ont une propension spontanée et mimétique à s'approprier l'autonomisation de la jeunesse, sans probablement interroger les causes des problèmes de la jeunesse. Pour un paradigme novateur, « *la Commission de l'Union africaine fournit la direction générale de la mise en œuvre du plan d'action aux niveaux régional et continental ; propose des modèles pertinents de rapports réguliers, et mettre en œuvre des initiatives régionales et continentales, y compris des initiatives impliquant les jeunes et les États membres* »³⁵ dans les domaines de la paix et la sécurité. L'article 17, de la Charte africaine de la jeunesse, fait de la jeunesse un acteur incontournable de la paix et la sécurité, « *à travers le renforcement des capacités des jeunes et des organismes dirigés par des jeunes dans la consolidation de la paix et la prévention des conflits ; l'utilisation de l'éducation, entre autres, pour promouvoir une culture de paix et de tolérance chez les jeunes ; et mobiliser les jeunes pour la reconstruction, la réhabilitation, la réconciliation et le développement post-conflit des zones touchées* ». L'article 11 prévoit la participation des jeunes dans toutes les sphères de la société à travers une participation active aux organes et processus décisionnels. Pour ce faire, en tant qu'organe de planification stratégique et de coordination de l'action de l'Union, « *la Commission réaffirme sa détermination à œuvrer à la mise en œuvre effective de tous*

33 Union Africaine, *Op. Cit.* p2

34 RNRSMS, L'action publique en direction des jeunes, des solidarités familiales et seniors en France et au sein de l'UE, p2. Disponible sur http://rnrsms.ac-creteil.fr/IMG/pdf/fiche_1_-_jeunes.pdf. Consulté le 9 juin 2021.

35 Union Africaine, *Op. Cit.* p15

les instruments de l'Union africaine relatifs à la jeunesse [particulièrement ceux relatifs à leur contribution inconditionnelle à la paix et à la sécurité]. La Commission a tenu à organiser en janvier 2019, un forum sur le lancement officiel des activités de l'Envoyée pour la jeunesse et du Conseil consultatif »³⁶. Le programme Jeunesse, paix et sécurité est également le produit de l'engagement de [la Commission] de l'UA à impliquer les groupes de la société civile dans tous les aspects de ses activités, comme exprimé dans la Formule Livingstone 2008; le mécanisme mis en place par l'Acte constitutif de l'Union africaine (article 8 (10) (c)), et le Règlement intérieur 21 et 22 du CPS permettant la participation de la société civile aux activités de la prévention, la gestion et le règlement des conflits (CRPM), de formation et de plaidoyer du CPS³⁷, des cadres réglementaires supplémentifs pour renforcer le rôle de la jeunesse dans sa détermination pour la paix et la sécurité. « Les mesures prises, par la Commission, pour mettre en œuvre la Charte de la jeunesse de l'Union africaine et pour assurer l'intégration effective de la participation et de la contribution de la jeunesse africaine à tous les efforts visant à promouvoir la paix, la sécurité et le développement de l'Afrique, conformément aux dispositions pertinentes des décisions de la Conférence de l'UA »³⁸, permettent de mesurer la participation de la jeunesse aux actions de paix et sécurité aujourd'hui. En termes de perspectives et de nouvelles initiatives de consolidation de l'implication de la jeunesse à la paix et la sécurité, la Commission est appelée à développer « le programme des jeunes volontaires de l'UA de la paix, qui, entre autres, offre aux jeunes de tout le continent africain la possibilité de servir et d'acquérir une expérience professionnelle cruciale, des compétences générales, des compétences sociales, une exposition internationale et des compétences en leadership »³⁹, particulièrement dans les domaines de la paix et la sécurité.

B. LES MÉCANISMES DE PAIX ET SÉCURITÉ SOUS LE LEADERSHIP DE LA JEUNESSE

Poursuivant les efforts de représentation de la jeunesse dans les instances de paix et sécurité de l'UA, le Président de la Commission a procédé la nomination d'un Envoyé pour la jeunesse en novembre 2018, faisant suite à une recommandation de « la 2ème session du Comité technique spécialisé sur la Jeunesse, la Culture et les Sports, qui s'est tenue à Addis Abeba, en Éthiopie, en juin 2016 »⁴⁰. Il faut rappeler que cette nomination est consécutive à un appel à candidatures international publié, sur le site Web de l'Union Africaine du 23 avril au 15 mai 2018⁴¹. Cette nomination s'inscrit dans le cadre des

36 Union Africaine, Communiqué sur la nomination de l'envoyée de l'Union Africaine pour la jeunesse, Addis Abeba, le 1^{er} novembre 2018, p1.

37 Union Africaine, *Op. Cit.* p7.

38 Union Africaine, *Op. Cit.* p3.

39 *Idem*

40 Union Africaine, *Op. Cit.* p3.

41 *Idem*

décisions pertinentes des organes directeurs de l'Union Africaine et participe des efforts continentaux visant à exploiter le dividende démographique, à autonomiser les jeunes et à les mobiliser davantage pour répondre aux aspirations énoncées dans l'Agenda 2063⁴². Dans le cadre de son mandat, et en appui aux efforts de la Commission, l'Envoyée pour la jeunesse servira de porte-parole de la jeunesse africaine auprès des organes de décision compétents de l'Union Africaine. À ce titre, elle mène des activités de plaidoyer en faveur de la mise en œuvre⁴³ d'une multitude de mécanismes et d'instruments relatifs à la contribution de la jeunesse à la paix et à la sécurité. Dans cette logique l'Envoyée spéciale pour la jeunesse endosse les initiatives et les instruments de paix et sécurité de l'UA pour le compte de la jeunesse, ceci pour réaffirmer l'importance des jeunes dans leur « *engagement pour une Afrique pacifique et sécurisée, tel qu'énoncé dans l'Agenda 2063 de l'UA, rendu opérationnel par le biais de faire taire les armes (conçu pour mettre fin à toutes les guerres en Afrique d'ici 2020)*. Le processus de consultation et la Feuille de route principale de l'UA sur les étapes pratiques pour faire taire les armes d'ici 2020, dans le cadre du projet phare de l'UA de l'Agenda 2063, qui a également reconnu le rôle des jeunes et s'est préoccupé des besoins des jeunes pour atteindre l'objectif de mettre fin à toutes les guerres en Afrique »⁴⁴. Au cours de ses activités initiales, l'Envoyée spéciale a souligné qu'elle collabore avec le programme *Faire taire les armes* de l'UA. Une coopération étroite « *à la mobilisation des jeunes pour la promotion d'une paix durable et du développement en Afrique* »⁴⁵. Elle travaille en collaboration avec neuf autres membres du Conseil consultatif des jeunes, désignés par le Président de la Commission en tenant compte des impératifs liés au genre et à la représentation régionale. L'Envoyée et le Conseil consultatif interagiront avec les Départements compétents de la Commission et d'autres entités de l'Union Africaine, ainsi qu'avec les organisations de jeunesse à travers le continent, lesquels lui apportent le soutien requis⁴⁶. Le Conseil consultatif de la jeunesse a été créé pour soutenir le travail de l'Envoyée de l'Union Africaine et conseiller le Président de la Commission sur les questions relatives à la jeunesse. Le Conseil comprend neuf autres jeunes provenant des cinq régions du continent⁴⁷. Il est idoine de faire observer l'institution de structures totalement dirigées par les jeunes, précédemment évoquées. Mais pas uniquement, l'UA a institué les Ambassadeurs de la jeunesse pour la paix, nommés conformément à une décision du Conseil de Paix et de Sécurité à travers le communiqué de sa 807^{ème} réunion du 08 Novembre 2018 sur la Jeunesse, la Paix et la Sécurité. A cet effet, il était demandé à la Commission par le CPS de procéder à la désignation des Jeunes Ambassadeurs Africains de la Paix, afin qu'ils assistent l'Envoyé Jeunesse de l'UA, dans ses missions de promotion de la paix et la sécurité.

42 *Ibid.* p1

43 *Ibidem*

44 Union Africaine, *Op. Cit.* p7.

45 Discours de l'Envoyée de l'Union Africaine pour la jeunesse au Conseil de sécurité des Nations Unies, Réunion sur la paix et la sécurité en Afrique : Mobiliser les jeunes vers Faire taire les armes à l'horizon 2020, New York, le 2 octobre 2019, p1.

46 Union Africaine, *Op. Cit.* p1.

47 *Idem* p2.

III. LE PARADOXE ENTRE LES RESPONSABILITÉS DES ETATS ET L'ENGAGEMENT DE LA JEUNESSE À LA PAIX ET LA SÉCURITÉ

La rhétorique, des acteurs politiques et institutionnels sur les rôles de la jeunesse à la construction d'une Afrique en paix, laisse transparaître une dichotomie entre l'implication de la jeunesse à partir d'une multitude d'initiatives répertoriées au niveau des différentes régions de l'UA. En effet, alors que les Etats membres se sont engagés à réaliser les obligations, en la matière, émanant de l'UA (A), sur le terrain de la paix, la jeunesse est d'une visibilité déconcertante (B) à l'opposé de la tiédeur de l'action des Etats membres.

A. LES OBLIGATIONS DES ETATS MEMBRES POUR LA JEUNESSE, LA PAIX ET LA SÉCURITÉ

Les politiques de jeunesse, leurs enjeux et leurs intérêts sont connus. Issu des territoires, des collectivités, sans être un expert des questions de jeunesse⁴⁸, les questions de l'approche transversale, de l'approche globale de la politique de jeunesse, de l'approche territorialisée, de la rupture avec l'empilement de dispositifs, tous ces enjeux qui sont connus des professionnels⁴⁹. En conséquence pour l'Union Africaine et ses Etats membres quelques actions préalables sont nécessaires. Il faut « *garantir la ratification universelle, l'appropriation nationale et la mise en œuvre intégrale de tous les instruments sur les valeurs partagées de l'Union africaine, y compris la Charte africaine de la jeunesse (CAJ) et la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance (CADEG) par tous les Etats membres* »⁵⁰. Pour ce faire le CPS encourage ces derniers à renforcer l'inclusion significative des jeunes et des femmes dans les programmes nationaux et les plateformes de prise de décision afin qu'ils soient des agents du changement et des défenseurs de la paix, de l'unité et de l'harmonie au sein de la société⁵¹. Cependant la volonté politique et d'action caractérisant les Etats membres dans la réalisation des politiques de l'UA démontrent une inertie particulière s'agissant des politiques de jeunesse. L'urgence est réelle et l'on doit « *rendre effective cette autonomisation en assurant la représentation des jeunes dans la formulation, la mise en œuvre, et le suivi des politiques de développement du gouvernement* »⁵². Les jeunes ont le pouvoir quand ils se rendent compte qu'ils ont ou peuvent créer des choix dans la vie, sont conscients des implications de ces choix, prennent des décisions librement, prennent des mesures sur la base de ces décisions, et acceptent la responsabilité des conséquences de leurs actions⁵³. Pour ces différentes raisons, le CPS rappelle constamment « *les États*

48 Bourthoumieu Frédéric, *Op. Cit.*

49 *Idem*

50 Union Africaine, Feuille de route sur tirer pleinement profit du dividende démographique en investissant dans la jeunesse, Addis Abeba, CUA, 2016, p25

51 Union Africaine, Communiqué 989 du Conseil de paix et sécurité, Addis Abéba, 19 avril 2021, p2.

52 Rorisang Lekalake, Gyimah-Boadi, « *Moins d'engagement, moins d'autonomisation ? La participation politique est à la traîne chez les jeunes d'Afrique* », Synthèse de Politique No. 34, Afro baromètre, Août 2016, p4.

53 *Idem*

membres d'être attentifs aux besoins légitimes des jeunes, de promouvoir la formation professionnelle et des politiques qui répondent directement aux besoins des jeunes, notamment en s'attaquant au chômage des jeunes »⁵⁴ tout comme l'importance pour les États membres d'adopter des mesures précises pour faciliter leur participation significative à la politique et à la prise de décision⁵⁵. Plusieurs États membres de l'Union ont élaboré une Politique nationale pour la Jeunesse, de nature intersectorielle, compte tenu des défis interconnectés auxquels sont confrontés les jeunes⁵⁶. Les États membres sont tenus d'élaborer et de mettre en œuvre, des politiques et des programmes globaux, intégrés et intersectoriels avec la participation active des jeunes. Une telle politique et le processus d'élaboration des programmes nécessitent d'être soutenus par l'intégration des perspectives des jeunes dans de plus vastes objectifs et priorités de développement, en investissant dans une participation et contribution significatives des jeunes en vue du progrès de l'Afrique et du maintien des gains actuels⁵⁷. Ainsi, les États membres doivent renforcer le potentiel de la jeunesse en assurant leur accès à l'éducation, en mettant particulièrement l'accent sur la formation professionnelle et la création d'emplois, en vue de réduire le chômage des jeunes et la vulnérabilité qui leur est associée à l'exploitation, à la manipulation, à la radicalisation et à la discrimination et au recrutement par des groupes extrémistes, criminels et armés⁵⁸. Subséquemment, le Programme d'action permettra aux États membres et à la Commission, grâce à son programme décennal de renforcement des capacités, de réaliser des gains positifs dans l'agenda socio-économique, de la paix et de la sécurité, de l'intégration et de la gouvernance⁵⁹. Les nationaux et les réseaux dirigés par les jeunes sont sollicités comme les fers de lance pour la promotion de la participation coordonnée et représentative des jeunes dans les États membres. Les réseaux et les organisations thématiques dirigés par les jeunes serviront de source d'appui technique et de soutien, y compris pour la recherche et l'analyse de données selon les priorités établies et les initiatives⁶⁰. Il est donc à préciser que le succès de l'implication de la jeunesse à la paix et à la sécurité en Afrique n'est pas envisageable sans une réelle volonté des politiques des États membres de l'UA.

B. L'AUTO-RESPONSABILISATION DE LA JEUNESSE À LA RÉALISATION DE LA PAIX ET LA SÉCURITÉ EN AFRIQUE

Les jeunes africains font « *des choix, prennent des décisions librement, prennent des mesures sur la base de ces décisions, et acceptent la responsabilité des conséquences de leurs actions* »⁶¹ (Union Africaine, 2011, p. v.) L'auto-responsabilisation de la jeunesse africaine démontre une situation paradoxale « *d'une action publique défailante qui*

54 Union Africaine, Communiqué 963 du Conseil de paix et sécurité, Addis Abéba, 12 novembre 2020, p2.

55 *Idem*

56 Union Africaine, *Op. Cit.* p9.

57 Union Africaine, *Op. Cit.* p1.

58 Union Africaine, *Op. Cit.* p3.

59 Union Africaine, *Op. Cit.* p14.

60 *Idem*

61 Union Africaine cité par Rorisang Lekalake, Gyimah-Boadi, *Op. Cit.*



ne peut assurer une protection de la jeunesse et une égalité de traitement »⁶² autant que des politiques publiques correctives de jeunesse particulièrement pour la paix et la sécurité. D'ailleurs, ils ne sont pas considérés comme la génération de bâtisseurs de la paix ayant changé le cours de l'histoire, révolutionné la technologie, inspiré de nouvelles formes d'engagement des citoyens. Les jeunes Africains ne se résignent pas aux difficultés de leur situation mais utilisent leurs aptitudes et leur créativité pour construire l'Afrique que nous voulons⁶³. De ce fait la jeunesse par l'Envoyée spéciale de l'UA suggère une re-conceptualisation du dividende démographique, lequel devrait porter sur « le dividende de la paix, la jeunesse en tant que capital humain, talent et moteur de notre continent ». Le CPS a récemment reconnu « les efforts déployés par l'Envoyée de l'UA pour la jeunesse et les cinq jeunes Ambassadeurs africains pour la paix pour l'élaboration de projets régionaux de prévention des conflits à mettre en œuvre avec le soutien des jeunes dans leurs régions respectives, conformément aux cinq priorités du Cadre continental sur la Jeunesse, Paix et Sécurité »⁶⁴. Les derniers résultats des enquêtes Afro baromètre dans 36 pays révèlent un large fossé entre les aspirations énoncées dans le cadre de la politique de l'UA et la réalité de l'engagement politique des jeunes en Afrique. Les données montrent que les gouvernements africains et les partenaires au développement ont beaucoup à faire pour atteindre l'objectif de participation civique et politique chez les jeunes, en particulier les jeunes femmes⁶⁵. Aux antipodes des postures institutionnelles, les jeunes africaines s'affirment dans la construction de la paix. « Dans le domaine de la RDPC⁶⁶, l'une des initiatives les plus concrètes des jeunes est la Plateforme interconfessionnelle de la jeunesse centrafricaine (PIJCA) visant à prévenir et gérer les conflits sectaires en République Centrafricaine (RCA). Son objectif principal est de favoriser le dialogue en vue de mettre fin à la violence, de promouvoir la paix et de reconstruire leurs communautés respectives. Le groupe a joué un rôle de premier plan pendant le pic de violence à Bangui, en organisant plusieurs activités pour atteindre et persuader les groupes belligérants de travailler sur une médiation pacifique »⁶⁷. Un autre domaine d'intérêt des groupes de jeunes en Afrique de l'Est est la prévention de la radicalisation des jeunes et la lutte contre l'extrémisme violent. Le Centre pour l'autonomisation des jeunes en Somalie, par exemple, engage ses membres et l'ensemble des jeunes de la capitale, Mogadiscio, à prendre des initiatives pour prévenir l'extrémisme violent et promouvoir la paix en mobilisant des dizaines d'artistes créatifs, visuels et performants pour revisiter et raconter à nouveau les histoires du pays⁶⁸. En réponse au conflit prolongé dans la région de la Casamance au Sénégal [Afrique de l'Ouest], la Plateforme des Femmes pour la Paix en Casamance encourage la relance d'un dialogue inclusif entre le gouvernement et le Mouvement des Forces Démocratiques de la Casamance (MFDC). Étant donné les retombées du conflit sur la Guinée-Bissau et la

62 RNRSMS, *Op. Cit.*

63 Discours, *Op. Cit.*

64 Union Africaine, *Op. Cit.*

65 Rorisang Lekalake, Gyimah-Boadi, *Op. Cit.* p1.

66 Reconstruction et Développement Post Conflit

67 Union Africaine, *Une étude sur le rôle et les contributions des jeunes à la paix et la sécurité en Afrique*. Rapport d'experts indépendants, Addis Abéba, CPS, juin 2020.

68 *Idem*

Gambie voisines, le groupe s'efforce également de faire participer davantage les femmes de ces pays à la gestion du conflit, mène des activités de sensibilisation et fait également pression sur des politiciens et des responsables gouvernementaux de haut niveau pour obtenir leur adhésion dans la transformation du conflit⁶⁹. Grâce aux conseils consultatifs locaux de jeunes créés par l'Association, les jeunes sont en mesure d'interroger les principaux facteurs responsables des innombrables défis auxquels ils sont confrontés et d'explorer des solutions ou des remèdes locaux. En République arabe sahraouie, l'Union des jeunes de Sakia El Hamra et Oued Eddahab organise des ateliers et mène des campagnes de plaidoyer pour sensibiliser les jeunes contre le retour à la lutte armée. Le groupe encourage constamment ses pairs à intensifier le plaidoyer en faveur de la mise en œuvre des solutions durables⁷⁰. Les jeunes d'Afrique australe aspirent et veulent contribuer à prévenir l'éclatement ou l'escalade de conflits violents. Le groupe Jeunesse pour la Paix Mondiale (IPYG), un groupe de jeunes basé en Afrique du Sud organise régulièrement des camps de jeunes et les utilise comme plateforme pour promouvoir le dialogue interconfessionnel, la prévention des conflits et une culture de tolérance⁷¹. La jeunesse africaine apparaît incontestablement comme un acteur indispensable et essentiel à la construction d'une Afrique prospère et en paix, au regard de nombreuses initiatives qu'elles mènent dans les différentes régions de l'Union Africaine. Ainsi, les acteurs politiques et institutionnels sont sensibilisés à la réalité de l'action de la jeunesse dans la paix et la sécurité en Afrique.

CONCLUSION

Les jeunes gens sont extrêmement vulnérables dans les situations de guerre et d'instabilité. Non seulement sont-ils les premières victimes de la guerre, mais ils sont également attirés dans les conflits. En dépit des lois internationales rigoureuses interdisant l'utilisation des enfants comme combattants, il y a à peu près 120.000 enfants soldats signalés en Afrique⁷². Malgré la gamme d'engagements et la série d'initiatives existantes, l'UA, les groupes de jeunes et les autres parties prenantes institutionnelles œuvrant pour la paix et la sécurité en Afrique sont limités par une variété de problèmes et la lutte contre ces contraintes constituent⁷³ des obstacles à la fluidité de l'action de la jeunesse à la paix et à la sécurité. Au regard de ces écueils, il est convenable de dire que les jeunes « *ne sont pas [toujours] considérés comme la génération de bâtisseurs de la paix ayant changé le cours de l'histoire, révolutionné la technologie, inspiré de nouvelles formes d'engagement des citoyens. Les jeunes Africains ne se résignent pas aux difficultés de leur situation mais utilisent leurs aptitudes et leur créativité pour construire l'Afrique que nous voulons* »⁷⁴. Les initiatives liées aux jeunes sur la consolidation de la paix en Afrique souffrent de plateformes et de mécanismes

69 *Ibid.*

70 *Ibidem*

71 *Ibidem*

72 Union Africaine, Vers la Décennie de la Jeunesse Africaine 2005-2015, NEPAD, Johannesburg, 2005, p17.

73 Union Africaine, *Op. Cit.* p12.

74 Discours, *Op. Cit.* p2.



limités pour un engagement et une coordination inclusifs entre et parmi les groupes de jeunes, les institutions gouvernementales et intergouvernementales, les organisations de la société civile, le secteur privé, les partenaires au développement et les médias⁷⁵. Les groupes de jeunes ont une visibilité limitée et sont mal intégrés et représentés dans les processus officiels de consolidation de la paix. Cela comprend une participation limitée des groupes de jeunes aux pourparlers de paix, aux opérations de soutien à la paix, aux missions d'observation des élections, aux opérations de secours humanitaire, aux programmes de reconstruction post-conflit et aux espaces limités pour les jeunes et les initiatives dirigées par des jeunes dans d'autres programmes officiels de paix et de sécurité mis en œuvre au niveau national, régional et continental⁷⁶. Les efforts de l'UA sont donc entachés d'insuffisances plombant une fois de plus la participation de la jeunesse à la construction d'une Afrique en paix conformément à l'Agenda 2063, alors que les rêves de paix et de prospérité en Afrique sont indissociables et encore mieux, ils sont inimaginables sans une pleine participation de la jeunesse à toutes les instances, les espaces, lieux, où l'on parle de paix et de transformation de l'Afrique. « *Il est capital de souligner que sur leurs différents terrains d'intervention, de nombreux groupes de jeunes ne suivent pas cette orthodoxie thématique de la paix et de la sécurité. Or, en conformant leurs activités au cadrage thématique autour duquel les principales institutions régionales, continentales et mondiales fonctionnent et opèrent, les jeunes agents de paix pourraient plus aisément se spécialiser dans un ou plusieurs aspects de paix et de sécurité et ainsi croître en termes d'efficacité, de reconnaissance et capitaliser des avantages sur le long terme* »⁷⁷. Autant dire qu'une approche plus volontariste est requise de la part des Etats membres de l'UA, des CER et des organes de l'organisation panafricaine. Face à l'ambivalence du positionnement de la jeunesse dans la paix et la sécurité, il paraît opportun de faire quelques recommandations, que la Commission de l'UA et les associations des jeunes doivent renforcer la sensibilisation des Etats membres sur le rôle et la place de la jeunesse dans l'édification d'une Afrique prospère et en paix tout comme on souhaite interpeller les Etats membres qui ne l'ont pas encore fait, à ratifier la Charte africaine de la jeunesse et les instruments subséquents.

BIBLIOGRAPHIE

Autesserre Séverine, « Construire la paix : Conceptions collectives de son établissement, de son maintien et de sa consolidation », *Critique internationale*, vol.2, n°51, 2011.

Bouthoumieu Frédéric, « Décloisonner les politiques publiques locales en faveur des jeunes », in *Revue Informations sociales*, vol.4, n°195.

Nze Bekale Ladislas, « La réforme de l'Union africaine : Vers une sophistication de la transformation de l'organisation panafricaine ? », *Note de recherche n° 61, Institut de Recherches et d'Etudes sur la Paix*, février 2021.

Nze Bekale Ladislas, « La Régionalisation de la Politique de Défense et de Sécurité de

75 Union Africaine, *Op. Cit.*

76 *Idem* p3

77 Union Africaine, *Op. Cit.*

l'Union Africaine à l'Épreuve de l'Impuissance de La Communauté Economique des Etats de L'Afrique Centrale (CEEAC) ? » in *International Journals of Sciences and High Technologies*, vol. 19 No. 2 March 2020.

Nze Bekale Ladislas, Décentralisation territoriale et localisation de l'Agenda 2063 : Les composantes locales d'une transformation structurelle et participative de l'Afrique, in *Revue du GRESSO*, n°4-2019, Université des Sciences de l'organisation.

Nze Bekale Ladislas, « La décentralisation de l'Agenda 2063 ou la localisation du cadre de transformation de l'Union africaine : Une mise en perspective », in *Vigie Afriques*, n°4, vol. 2, 2019.

Nze Bekale Ladislas « Les principes et les instruments de la politique de défense et de sécurité de l'Union Africaine », in *Annuaire Français des Relations internationales (AFRI)*, vol. XX, 2019.

Parisse Jordan, « Les politiques de jeunesse : Significations et enjeux d'une notion multiforme », Fiches repères INJEP, mai 2020.

RNRSMS, L'action publique en direction des jeunes, des solidarités familiales et seniors en France et au sein de l'UE, p2. Disponible sur http://rnrsms.ac-creteil.fr/IMG/pdf/fiche_1_-_jeunes.pdf. Consulté le 9 juin 2021.

Rorisang Lekalake, Gyimah-Boadi, « *Moins d'engagement, moins d'autonomisation ? La participation politique est à la traîne chez les jeunes d'Afrique* », Synthèse de Politique No. 34, Afro baromètre, Août 2016.

Smith Andy « L'analyse des politiques publiques », T. Balzacq et F. Ramel, (dir.), *Traité des relations internationales*, Paris, Presses de Sciences Po, 2013.

Union Africaine, Communiqué 989 du Conseil de paix et sécurité, Addis Abéba, 19 avril 2021.

Union Africaine, Discours de l'Envoyée de l'Union Africaine pour la jeunesse au Conseil de sécurité des Nations Unies, Réunion sur la paix et la sécurité en Afrique : Mobiliser les jeunes vers Faire taire les armes à l'horizon 2020, New York, le 2 octobre 2019.

Union Africaine, *Une étude sur le rôle et les contributions des jeunes à la paix et la sécurité en Afrique*. Rapport d'experts indépendants, Addis Abéba, CPS, juin 2020.

Union Africaine, Cadre continental pour les jeunes, la Paix et la Sécurité, Addis Abéba, 2020.

Union Africaine, Communiqué 963 du Conseil de paix et sécurité, Addis Abéba, 12 novembre 2020.

Union Africaine, Communiqué 807 du Conseil de paix et sécurité, Addis Abéba, le 8 novembre, 2018.

Union Africaine, Communiqué sur la nomination de l'envoyée de l'Union Africaine pour la jeunesse, Addis Abeba, le 1^{er} novembre 2018.

Union Africaine, Feuille de route sur tirer pleinement profit du dividende démographique en investissant dans la jeunesse, Addis Abeba, CUA, 2016.



Union Africaine, plan d'action de la Décennie africaine de la jeunesse 2009-2018.
Accélérer l'autonomisation des jeunes en vue du développement durable, 2011.
Union Africaine, Vers la Décennie de la Jeunesse Africaine 2005-2015, NEPAD,
Johannesburg, 2005.



